

Questions orales

LE BILINGUISME

LES NÉGOCIATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PERMANENT DU FRANÇAIS DANS LA RÉGION D'OTTAWA—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Jeudi dernier, la Chambre a chargé le gouvernement d'entrer en pourparlers avec les autorités compétentes de l'Ontario pour assurer le maintien des cours de français par immersion dans quatre commissions scolaires de la région d'Ottawa-Carleton. Le ministre a-t-il réellement entrepris les démarches? Peut-il nous tenir au courant des progrès réalisés, étant donné que M. Keith Spicer a dit à l'émission «Question Period» de dimanche que les provinces étaient prêtes à collaborer?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. J'en ai parlé au ministre de l'Éducation de l'Ontario au téléphone. Nous devons nous réunir lundi.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de l'apprendre. Puis-je maintenant demander au ministre s'il compte prendre des initiatives dans ce domaine et approuver le développement du programme? Est-ce du domaine du possible? Je pose cette question, car ce programme très prometteur souffrirait du manque de crédits fédéraux, ce qui serait dommage, car c'est un programme pilote dont le but est de mettre au point des méthodes d'enseignement de la deuxième langue dans d'autres régions que l'Ontario et la région de la capitale nationale.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député tient à se montrer équitable.

Des voix: Oh, oh!

M. Faulkner: Je suis prêt à le supposer pour l'instant. Le député sait sûrement que ce programme n'aurait jamais été mis sur pied à Ottawa sans l'initiative du fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: Nous avons payé toute la note pour ce programme de deux ans.

Une voix: Qui est «nous»?

M. Faulkner: Le gouvernement fédéral, les contribuables canadiens. Les députés d'en face devraient le reconnaître. L'autre aspect—et je suis sûr que le député le sait aussi bien que moi—est que nous sommes prêts à continuer de payer 90 p. 100 des coûts supplémentaires d'un programme de français prolongé. Si les conseils scolaires disent aux gouvernements fédéral et provinciaux que cela ne suffit pas à défrayer les coûts, qu'ils indiquent quels sont les coûts. C'est là-dessus que portera la discussion de lundi.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à concéder au ministre que le gouvernement fédéral a pris l'initiative à cet égard. Je l'ai approuvé alors et je l'approuve encore. Je demande maintenant au ministre d'analyser avec soin l'effet de ce programme pour les raisons mêmes qu'il a données. Sans les fonds fédéraux, ce programme, qui doit essentiellement profiter à tout le Canada, imposerait un fardeau injuste aux contribuables de la région de la capitale nationale. C'est uniquement dans cette optique que je pose la question.

[M. Basford.]

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

LA POSSIBILITÉ DE CONTINUER LA LOTERIE UNE FOIS LES JEUX TERMINÉS

M. Serge Joyal (Maisonnette-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Compte tenu des déclarations faites par l'honorable premier ministre, à la station de radio CFCE, à Montréal, à l'émission In Conversation, à l'effet que le gouvernement fédéral est toujours disposé à appuyer la province de Québec dans les programmes d'autofinancement pour les Jeux olympiques de l'été 1976, l'honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre, premièrement, si le premier ministre du Québec et le maire de Montréal ont fait des instances auprès du gouvernement fédéral, en vue de demander la continuation du programme de Loterie olympique après les Jeux, deuxièmement, si le gouvernement fédéral est disposé à étudier une requête de cet ordre, qui n'aurait pas pour effet d'occasionner un déboursé direct de la part du Trésor fédéral et, troisièmement, quand croit-il être en mesure de faire rapport à la Chambre au sujet de la possibilité de continuer le programme de Loterie olympique après les Jeux de l'été 1976?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la Chambre sait que le gouvernement fédéral a toujours pris à l'égard des Jeux olympiques la position que résume le député, savoir qu'il s'agit de programmes d'autofinancement et non pas de fonds qui viennent du contribuable. Il s'agit de programmes d'autofinancement comme les loteries, la vente de timbres ou de pièces d'or. Ce sont des techniques que nous sommes prêts à considérer. Je l'ai dit publiquement. Encore l'été dernier, la Chambre a approuvé une nouvelle formule relativement à la vente de pièces d'or. Alors, au sujet du principe, la position du gouvernement reste toujours la même.

Au sujet de la question pratique, je n'ai reçu, ni du maire Drapeau, ni du premier ministre Bourassa, de requête pressante dans ce sens. Cependant, je crois qu'il y a eu des discussions entre des personnalités provinciales et fédérales en vue d'étudier d'autres possibilités. Toutefois, aucune proposition précise ne m'a été faite par le gouvernement québécois, le COJO ou la ville de Montréal. Naturellement, mon attitude reste la même.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

DEMANDE DE RETRAIT DES PROJETS MINISTÉRIELS DE REMANIEMENT DES DISPOSITIONS RELATIVES AU REVENU GARANTI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il ne soumettra pas de nouveau aux premiers ministres qui doivent se réunir dans la première semaine de mai sa proposition visant à rafistoler complètement et rétroactivement les dispositions prises avec les provinces au sujet du revenu garanti pour la période de 1974 à 1976? Je pose cette question parce que cette proposition a été rejetée par toutes les provinces, qui y voient le désaveu d'un engagement antérieur, et coûtera précisément à la province d'Ontario, par exemple, quelque 300 millions de dollars et à la province du Manitoba quelque 30 millions de dollars.